

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1104

Artikel: Remake
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022140>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domestic Public

DP

JAA
1002 Lausanne

Remake

La Suisse vit avec son débat fiscal comme d'autres avec leurs rhumatismes. Le mal est récurrent. Les délais constitutionnels réactivent périodiquement une poussée inflammatoire. Ainsi la commission du Conseil national, qui par sa composition est à elle seule un mini-parlement, propose d'introduire la TVA, que réclame avec insistance la droite alémanique qui, pourtant, a soutenu la dernière et récente tentative comme la corde le pendu. Mais la droite pose comme condition que l'on s'en tienne au taux actuel (celui de l'ICHA) 6,2%. Eventuellement elle accepterait un 6,5% qui dégagerait un surplus de 400 millions pouvant être affecté à l'assurance-maladie ou à une autre tâche sociale engendrée par le chômage. En revanche il n'est plus question de la marge de 1% que l'on avait envisagé d'affecter au financement de l'AVS.

C'est donc reparti, au-delà de la sagesse proverbiale: «Deux, c'est assez; trois c'est trop». Il faut désormais sur ce sujet une transcription algébrique: «n, c'est assez; n + 1, c'est trop».

La difficulté réelle, ce sont les interférences de trois paramètres, qui sont:

- *La structure.* Quelle est l'autorité compétente pour prélever l'impôt et quel est le champ d'application de cette compétence ?
- *La quotité.* Quelle part du revenu national doit être affectée à l'impôt ?
- *La répartition.* Qui paie ? Ou plus exactement qui paie plus, qui paie moins ?

Il faut soumettre à cette systématique la TVA. Elle répond aux conditions structurelles. L'impôt indirect est, personne ne le conteste, de compétence fédérale. De surcroît cet impôt est eurocompatible (la Communauté prévoit toutefois un taux harmonisé de 15%). Reste ouverte la question de la place de l'impôt fédéral direct dans ce dispositif.

La quotité est un problème politique. La droite suisse a fait un dogme du principe que le prélèvement fiscal devait être plafonné. Le rapport de Pury insiste, avec véhémence même, sur ce point. Une simple analyse des tâches sociales

et internationales démontre l'inanité de ce blocage.

La répartition est une résultante mathématique de ce qui précède. La TVA frappe les services, ce qui est justifié par l'évolution du tertiaire, taxe la consommation, ce qui implique des correctifs, mais elle a le mérite de toucher les dépenses; enfin, elle allège les investissements pour le plus grand bénéfice de l'industrie d'exportation. Le déplacement est considérable puisque l'ordre de grandeur est le milliard.

Le plafonnement à 6% (avec variantes sur le chiffre après la virgule) signifie que les allégements revendiqués par la droite, présentés sous forme de motions, déjà obtenus en ce qui concerne le droit de timbre, ardemment recherchés en ce qui concerne la taxe occulte, seront payés par d'autres. Et la liste des desiderata de la place financière et de l'industrie d'exportation n'est pas close, ni tenue secrète, mais ostensiblement affichée. Qui paiera ? Les consommateurs de biens et de services, mais encore, si les taux sont plafonnés et des allégements sectoriels consentis, les bénéficiaires de prestations publiques. Enfin, par report de charges, il faut envisager l'augmentation de la fiscalité directe cantonale puisque les cantons sont au front pour les dépenses les plus lourdes (santé, enseignement, politique sociale). La droite aime à parler de la neutralité de l'impôt du point de vue de la concurrence. Mais elle propose des mesures qui ne sont pas socialement neutres.

Une véritable solution serait politique (répartition Confédération - cantons) et sociale. Elle impliquerait des taux élevés, qui effraient. C'est, dit-on, trop à la fois. C'est aussi contraire au dogme de la droite du plafonnement de la quotité fiscale.

La solution la plus prudente serait, proposition Stich, de faire comme si l'on n'y touchait pas: extension à l'énergie ou aux services de l'ICHA, débaptisé pour permettre que lui soit substituée ultérieurement une TVA sans modification constitutionnelle.

AG
(suite en page 2)

Marcottage ou bouturage ?

La place universitaire suisse existe, mais personne ne l'a encore rencontrée. Les Hautes Ecoles suisses, romandes en particulier, doivent pourtant s'affirmer dans le paysage scientifique européen.

(jd) Depuis plusieurs années la coordination entre les Hautes Ecoles figure à l'ordre du jour de tous les organes de politique universitaire. Mais jusqu'à maintenant le bilan des discussions est mince, qu'il s'agisse des centres d'excellence ou de la mobilité des étudiants. Les difficultés financières de la Confédération et des cantons vont-elles accélérer le mouvement ? Aussi regrettable que cela puisse paraître, car les problèmes de formation et de recherche ont une importance économique et culturelle bien supérieure aux difficultés financières actuelles, il faut l'espérer. Seule une forte incitation de l'environnement semble pouvoir obliger les professeurs à se concerter et les hommes politiques à tenir autre chose que des discours ronflants qui dissimulent mal leurs discrets aveux d'impuissance.

Mieux vaut moins, mais mieux (Lénine)

La construction de la place universitaire suisse, l'élaboration d'une stratégie nationale de la recherche et de l'enseignement supérieur ne sont pas en priorité une réponse au déficit des caisses publiques. Elles visent d'abord une plus grande efficacité scientifique, pour le présent et pour l'avenir. Faire mieux avec autant, et peut-être si nécessaire avec moins, est possible. Les experts étrangers, quand ils se penchent sur la

situation universitaire helvétique, soulignent presque unanimement la qualité des Hautes Ecoles et s'étonnent qu'avec les moyens disponibles ces dernières ne fassent pas mieux encore. Le constat vaut aussi pour les sciences sociales et humaines, traditionnels parents pauvres dans la distribution des crédits, et qui pourtant constituent, en Suisse romande surtout, un ensemble de compétences permettant de créer un centre d'excellence à l'échelle européenne. Les universités suisses doivent s'affirmer sur le plan scientifique européen. Présentes dans nombre de domaines déjà, elles le peuvent et en ont les moyens. Mais ce changement d'échelle ne se fera pas en arrachant ici et là quelques plants de vigne que l'on transplantera ailleurs, comme on le conseille dans le vignoble genevois. La bonne méthode est à trouver, qui doit respecter à la fois l'autonomie et l'autogestion des établissements, garantie de la nécessaire liberté de la recherche et de l'enseignement, la cohérence historique et pédagogique et la répartition des centres de gravité. Elle doit aussi permettre de distinguer entre la liberté du chercheur et les choix des priorités qui s'imposent, puisque aucun établissement ne peut prétendre à l'excellence dans tous les domaines.

Une Académie suisse des sciences ?

Pour l'instant, les expériences faites ou en cours indiquent plutôt des chemins qui ne mènent nulle part, comme la multiplication des organes de concertation (Conférence universitaire suisse et Conférence des recteurs avec leurs nombreux groupes de travail), dont le pouvoir de décision s'arrête à la porte des Hautes Ecoles ou des départements de l'Instruction publique. La voie bureaucratique et centralisatrice de Flavio Cotti est elle aussi condamnée à l'échec, quel que soit le pouvoir financier attribué à l'Office fédéral de la science et de la recherche. L'impasse est évidente dans le propos tenu par Heinrich Ursprung devant l'Académie des sciences naturelles en mai dernier. Le secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur s'en est pris indirectement au Conseil suisse de la

science et au Fonds national de la recherche scientifique, en appelant à la fusion des Académies et au renforcement de leur rôle, ce qui a bien dû faire rire du côté de Prague, de Berlin ou de Varsovie. Etait-il sérieux, à propos des programmes fédéraux prioritaires, en déplorant les critiques des professeurs de sciences sociales dans les universités, alors que ceux-ci ont été tenus à l'écart des grandes manœuvres des Ecoles polytechniques en matière de recherche technologique, sans évoquer les conflits qui divisent les sciences de la nature elles-mêmes sur les choix faits par la planification fédérale en matière de recherche ?

La scène universitaire suisse n'est donc pas vide. Elle fourmille de groupes de pression dont les affrontements, vu les difficultés financières, ne peuvent que tourner à la foire d'empoigne. Une seule chose est sûre dans ce contexte, la défaite des sciences sociales et humaines, la victoire des sciences lourdes et surtout des recherches appliquées, dont l'encouragement vient s'ajouter à l'engagement de l'économie privée, qui assume les trois quarts du financement de la recherche et développement (R+D) en Suisse.

Une Confédération universitaire romande.

Parmi les nombreux obstacles qui se dressent sur le chemin de la concertation entre les Hautes Ecoles, il y a bien sûr le fait que les universités (et Saint-Gall) dépendent avant tout des cantons et les Poly de la Confédération.

Mais aussi les très grandes différences entre la Suisse romande et la Suisse alémanique quant au fonctionnement même des universités. Autonomes et dirigées par des décanats et des recteurs de milice mais de longue durée, les universités romandes devraient être capables de prendre des décisions, ce qu'auraient plus de peine à faire les universités alémaniques, plus dépendantes de l'Etat et plus organisées encore en fédération de facultés. Nul doute que la concertation universitaire romande, toute insuffisante qu'elle soit, devance largement celle des Alémaniques. Les organes existent, de la Conférence universitaire romande (CUR) aux réunions des doyens de facultés. Aussi désagréable que cela apparaisse à certains Alémaniques, toujours prompts à dénoncer, au nom du fédéralisme, les initiatives qui peuvent aider à rééquilibrer les rapports régionaux, cette situation appelle une initiative des

(suite de l'érito)

Entre deux, la proposition de la commission du National qui s'exposera aux reproches du trop ou du trop peu.

Faut-il trancher avant que le dossier européen soit plus avancé ? Si, au moins au titre d'un exercice intellectuel et politique, nous prenions le problème par le bout de l'adhésion à la Communauté à laquelle le Conseil fédéral prétend.

Admettons une TVA à 15% ! A partir de cette donnée fixe, que fait-on ?

AG